

# LYCEE JOFFRE

## PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04.06.2020 ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

**Acte n°38** : Le conseil affecte le résultat de l'exercice 2019 :

Service général et agence comptable : - 85 479,96 €

Service de restauration et d'hébergement : - 27 354,88 €

Service Académique du Matériel Scientifique : - 2 324,72 €

**Acte n°39** : Le conseil adopte sans réserve le compte financier 2019

**Acte n°40** : Le conseil adopte la décision budgétaire modificative, exercice 2020, pour un transfert de 15 000 € du service administration et logistique (ALO) vers le service des opérations en capital (OPC) pour des achats de biens immobilisés d'équipements de protection collectifs contre le Covid-19.

**Acte n°41** : Le conseil adopte une annexe au règlement intérieur relative au protocole sanitaire mis en œuvre au lycée dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

**Acte n°42** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'École Nationale Supérieure de Géologie pour l'organisation du concours G2E 2020.

**Acte n°43** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'École Nationale de l'Aviation Civile pour l'organisation des concours d'accès 2020.

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.**

**Publication du 15 juin 2020 au 14 août 2020.**

Le Proviseur

Catherine GWIZDZIEL

